

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DES HAUTES ALPES

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
SYNDICAT MIXTE POUR L'ELABORATION
DU SCOT DE L'AIRE GAPENÇAISE**

NOMBRE DE DELEGUES

En exercice : 83
Présents : 26
Représentés (pouvoirs) : 9

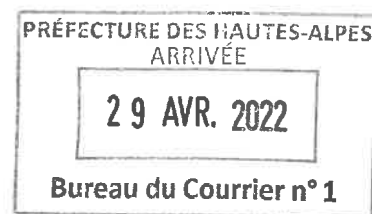
Date de la première convocation : 01/04/2022
Date de la deuxième convocation : 08/04/2022

Date de l'affichage par extrait de la
présente délibération : 29/04/2022

**SEANCE DU CONSEIL SYNDICAL
DU 14 AVRIL 2022**

Délibération n° DCS/2022/06

OBJET : PARTICIPATION ANNUELLE DES EPCI



L'AN DEUX MILLE VINGT DEUX ET LE QUATORZE AVRIL

Le Conseil syndical du Syndicat Mixte pour l'élaboration du SCoT de l'Aire Gapençaise s'est réuni à l'Hôtel de ville de Gap, après convocation légale, sous la présidence de M. Benoît ROUSTANG, Président du Syndicat mixte du SCoT. Ce conseil syndical fait suite au conseil syndical du 7 avril 2022 qui ne s'est pas tenu faute de quorum.

Etaient présents ou représentés :

Communauté de Communes Buëch-Dévoluy : BONNARDEL Jérôme, BOURGAT Michel représenté par FROGET Alain (pouvoir), FROGET Alain, ROGOU Marie-Paule, SELLIER Jacques

Communauté de Communes du Champsaur-Valgaudemar : ACHIN Richard, AYMERICH Roland suppléant de BEAUDOIN Gérard, BERNARD Julie, BLACHE Jean-Luc, COLLE Jean-Pierre, DABAT Marc, DESSEIN Aurélie, ESCALLE Jean représenté par BERNARD Julie (pouvoir), GARCIN Bernard représenté par COLLE Jean-Pierre (pouvoir), GINSBERG RIGAUD Catherine représentée par MACLE Josiane (pouvoir), MACLE Josiane, BASSET Florence suppléante de MOREL Christian, PY Martine représentée par MOREL Christian (pouvoir), ROUSTANG Benoît, SARRAZIN Bruno représenté par ROUSTANG Benoît (pouvoir)

Communauté de Communes Serre-Ponçon Val d'Avance : CLAUZIER Élisabeth, ESTACHY Jean-François, KUENTZ Adèle

Communauté d'Agglomération Gap-Tallard-Durance : AILLAUD Jean-Baptiste, ALLEGRA Francesco, ARNAUD Jean-Michel représenté par AILLAUD Jean-Baptiste (pouvoir), AYACHE Serge représenté par DUGELAY Denis (pouvoir), BOUTRON Claude, COMBE Hervé, DIDIER Roger représenté par BOUTRON Claude (pouvoir), DUGELAY Denis, GAY-PARA Michel, MOSTACHI Ginette, MULLER Christian, LAFONT Jean-Claude suppléant de ODDOU Rémy

Etaient absents ou excusés :

Communauté de Communes Buëch-Dévoluy : ACANFORA Christiane, AQUINO Roger, BARTHELEMY Monique, BRIOULLE Jean-Pierre, CONTOZ Jean-François, DE BONNAULT Marie-José, FRANCOU Jacques, GILARDEAU Christian, IDELOVICI Richard, LAURENS Jean, OSINGA Sandrine, RICOU CHARLES Michel, ROUSSEAU Jean, VERBAUWEN Marie-Josèphe

Communauté de Communes du Champsaur-Valgaudemar : BELLON Marie, BICAIS Jean-Jacques,

BONNABEL Eveline, BOYER Christophe, CARLUE Ivan, CATINOT Simon, COLLIN François, DISDIER Christophe, DUMAS Christian, RAYNE Jean-Michel

Communauté de Communes Serre-Ponçon Val d'Avance : ARNAUD Rolland, BONNAFFOUX Joël, BORRELLY Alexandre, BOURGADE Béatrice, CHEVALIER Florence, FEUILLASSIER Béatrice, LEFORT Dominique, PONS Julien, REYNAUD Laurent, SARRET Jean, SAUNIER Clémence, SOLOMIAC Florence, TAIX Marie-Laure

Communauté d'Agglomération Gap-Tallard-Durance : ALLEC Patrick, BROCHIER Jean-Louis, BUTZBACH Pimprenelle, COSTORIER Rémi, GRENIER Maryvonne, GRIMAUD Roger, HUBAUD Christian, JOUBERT Claudie, LOUCHE Frédéric, VAN WONTERGHEM Christian

Les autres personnes présentes qui n'ont pas pris part aux votes :

Yves BENOITS, Conseiller municipal de Barcillonnette

P. SAUTY, chargé de mission SIG-Observation.

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire parmi les membres du Conseil Syndical : Mr Jérôme BONNARDEL, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Le Président rappelle qu'un débat d'orientation budgétaire s'est tenu lors de la précédente réunion du Conseil syndical du 24 février 2022, sur la base d'un rapport d'orientation budgétaire.

A cette occasion, avait été exposée la situation budgétaire du Syndicat mixte, et le fait que le compte administratif 2021 fait apparaître une section de fonctionnement fragile, puisqu'elle se traduit par un léger déficit. D'autre part la structure des amortissements pénalise fortement cette section de fonctionnement, et cela de façon durable, au moins jusqu'en 2028.

L'excédent antérieur permet d'équilibrer la section de fonctionnement. Mais une solution doit être trouvée pour pallier à cette situation, avant que ne soit utilisée la totalité de cet excédent.

Face à cette situation complexe, **le Président propose d'inscrire au budget une augmentation de la cotisation par habitant.** Cette cotisation était de 2,85 € par habitant en 2013. Elle est passée à 2,54 € en 2014, et est restée quasiment inchangée depuis (2,546 € en 2021).

Suite aux diverses propositions faites par le Président, et aux débats tenus lors du Bureau syndical du 10 février 2022 et lors du Conseil syndical du 24 février 2022, le Président propose une **indexation du montant de la cotisation par habitant sur le taux d'inflation de l'année précédente.**

Le taux d'inflation sur l'année 2021 est de +1.6%. Par conséquent, la participation passe de 2,546 € à 2,59 €/habitant en 2022, soit un total de 210 867,44 €.

Pour le Syndicat mixte, la hausse représente ainsi 3 582,30 € en sus du montant qui aurait été perçu en cas de maintien à l'identique du montant de la cotisation par habitant. Le tableau ci-après en montre la ventilation par EPCI membre.

	% de répartition en 2022	PARTICIPATION 2022		Augmentation en euros
		Avec maintien de la cotisation à 2,546€/habitant	Avec Taux d'inflation à 1,6% soit 2,59€/habitant	
CC SERRE-PONÇON VAL D'AVANCE	9,63%	19 960,64 €	20 305,60 €	344,96 €
CA GAP TALLARD DURANCE	64,22%	133 127,79 €	135 428,51 €	2 300,72 €
CC CHAMPSAUR VALGAUDEMAR	14,28%	29 602,34 €	30 113,93 €	511,59 €
CC BUECH DEVOLUY	11,86%	24 594,36 €	25 019,40 €	425,04 €
TOTAL SCoT	100,00%	207 285,14 €	210 867,44 €	3 582,30 €

Le Président soumet au Conseil syndical le vote de cette proposition.

Les membres du Conseil syndical approuvent, avec 30 voix pour et 5 voix contre, l'indexation du montant de la cotisation 2022 par habitant sur le taux d'inflation de l'année 2021, soit une cotisation de 2,59 €/habitant.

ACTE ADMINISTRATIF PUBLIE OU NOTIFIE RENDU EXECUTOIRE A LA DATE DE DEPOT EN PREFECTURE.

Le Président,
Benoît ROUSTANG



